

Je n'ai rien à vous dire des sentiments dont vous devez être animés. Ce sera après avoir reçu J.-C. dans le sacrement qui est le mémorial de sa passion que vous irez joindre le Vicaire de Jésus-Christ sur le chemin de la Croix. Vous le trouverez patient, plein de courage et de confiance en Dieu, et vous recevrez avec une docilité filiale ses enseignements et ses souhaits.

Vous en ferez pour toujours la règle de votre dévouement à l'Église, et de votre zèle pour la défense de sa cause.

Demain, s'il plaît à Dieu, je reprendrai le chemin de mon diocèse. Saint Paul se recommandait aux prières des fidèles, lorsqu'il entreprenait un voyage de quelque importance. Je me recommande aux vôtres, pieuses dames et chères enfants, à qui la Providence a ménagé dans cette maison un asile si paisible et si doux. Vous aurez droit à mon souvenir dans le Saint-Sacrifice religieux, et vous pouvez compter.

Dans quelques jours je ferai ma visite accoutumée au Sacré-Cœur de Lille. Je dirai aux mères et aux enfants tout ce que j'ai vu d'édifiant parmi vous. Je leur porterai l'expression de vos affectueux sentiments et toutes les bénédictions du Saint-Père.

Le cardinal a récité à l'autel quelques prières, après quoi il a donné la bénédiction. Il s'est revêtu des ornements sacrés et a célébré la messe basse. Pendant la messe l'orgue tenu par une dame du Sacré-Cœur a accompagné des cantiques chantés par un chœur de jeunes filles.

Le cardinal et Mgr Labouillerie ont donné la communion aux religieuses, aux jeunes filles du pensionnat et à la foule des pèlerins et des fidèles.

Après la messe, les cardinaux, l'ambassadeur, les ecclésiastiques de distinction sont entrés au parloir, au salon de madame la supérieure, la rév. Mme de Bouchaud, pour prendre part à une collation.

Les fidèles sont sortis tranquillement sans la moindre apparence de démonstration. Les journaux libéraux s'étaient plu à annoncer d'avance le contraire.

J'ai omis de mentionner parmi les personnes présentes le R. P. Trullet, le T. R. P. Frey, supérieur du séminaire français et plusieurs frères des écoles chrétiennes.

Parmi les pèlerins, on doit mentionner M. le vicomte de Damas, M. le duc de Chaulnes, M. de Caulincourt, M. Dugas, etc., etc.

Nous avons donné, il y a quelque temps, des renseignements étendus sur les divers projets ayant pour objet d'augmenter les facilités de communication entre l'Angleterre et la France. L'Angleterre s'occupe de cette question plus qu'on ne le fait ici, bien que l'idée d'un tunnel souterrain et de deux autres voies différentes soit due à un ingénieur français. Les journaux de la Grande-Bretagne discutent en ce moment chacun des divers systèmes proposés, soutenus, combattus et rejetés. La Revue britannique, à Paris, résume quelques-uns de ces intéressants débats.

Deux modèles de navires perfectionnés ont été proposés et ont obtenu l'approbation des gens du métier. Mis aussitôt en chantier, ils sont actuellement sur le point d'être lancés. Nous voulons parler du navire Bessemer au salon suspendu, et du double navire de M. le capitaine Dicey.

On sait que le perfectionnement apporté au premier de ces deux navires consistait dans l'application à un vaste appartement du système de la suspension, qui rend les mouvements du navire, tangage ou roulis, insensibles pour les personnes placées dans cet appartement. Le navire Bessemer, construit à Hull, est presque achevé; il sera mis à la mer dans le courant du printemps.

Le navire du capitaine Dicey est peut-être moins connu. Il paraît pourtant devoir présenter dans son ensemble d'aussi grands avantages que le premier. Nous trouvons à son sujet dans l'Engineering des renseignements que nous reproduisons ci-dessous.

Le navire Dicey est en construction dans les chantiers de la Thames Iron Works and Shipbuilding Company, sur la Tamise; il sera lancé prochainement. Ce navire se compose de deux navires jumeaux séparés de 26 pieds l'un de l'autre, et reliés ensemble par un pont qui ne laisse apercevoir que les extrémités des coques.

Sur ce pont est élevé une construction couvrant une superficie de 35 mètres de longueur sur 20 de largeur, dans laquelle se trouveront les appartements réservés aux voyageurs. Cette construction renfermera plusieurs salons de premier et de seconde classe de 60 X 20 pieds, deux salons pour les dames, des chambres de repos, des lavabos, des salles de bains, un salon pour les fumeurs, des cabines particulières, une barre de rafraîchissements, un restaurant, une cuisine.

Le toit de cette construction, établi en terrasse, offrira aux voyageurs une promenade élevée de 14 pieds au-dessus du niveau de l'eau. Les aménagements seront faits en prévision de 1,000 passagers.

Cette disposition fera ressembler le navire Dicey à ces immenses navires américains qui sillonnent le Mississippi et qui ont l'aspect de véritables maisons mouvantes.

Les deux navires sont identiques, comme nous l'avons dit, et ont les deux extrémités semblables; chacune de ces extrémités porte un gouvernail, soit quatre en tout. Deux machines, une dans chaque coque, font mouvoir deux roues à rubans seulement placées sous la partie couverte par le pont; le flanc visible des navires est dépourvu de roues.

Les dimensions du navire Dicey sont les suivantes : Longueur 290 pieds. Piondeur 12.

Largeur de chacun des navires 17 — du pont entre les navires 26 — Le navire a cinq pieds au-dessous de l'eau et six pieds au-dessus. Le pont est percé à chaque bout de deux vastes ouvertures fermées par des grilles qui permettent à l'eau

circulant dans le tunnel formé par les deux coques et le pont de s'échapper.

Le capitaine Dicey a eu en vue, dans la construction de son navire, les trois points principaux suivants :

1° Obtenir, en dehors des espaces réservés à l'équipage, aux machines, aux charbons, aux marchandises, des aménagements aussi confortables que possibles pour un grand nombre de passagers;

2° Réduire à leur extrême minimum les mouvements du roulis et du tangage;

3° Ne jamais dépasser un tirant d'eau de deux mètres, afin de permettre au navire l'entrée de tous les ports de la Manche à toutes les marées.

Nous verrons bientôt si l'inventeur a résolu ces divers problèmes.

Le navire Dicey coûtera, tous les aménagements compris, 60,000 livres stér., soit 1,500,000 fr.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Nous avons donné, avant-hier, d'après une dépêche de Londres, l'analyse sommaire des discours prononcés, lundi dernier, à la Chambre des lords, par le comte Russel et le comte Derby, chef actuel du Foreign-Office.

Si important en lui-même que nous paraissent les discours du comte Russel, dont nous avons le texte sous les yeux, tout l'intérêt, au point de vue français, doit se concentrer sur la réponse de lord Derby aux questions qui lui étaient posées; aussi reproduisons-nous d'après le Times, la partie la plus saillante de cette réponse, celle qui a trait aux prévisions de guerre dans un avenir indéterminé.

Nous savons de plus, dit le comte de Derby, que, dans le sein de la population française, existe un désir général et profond de regagner le territoire perdu par la sorte des armes; et de l'autre côté existe une détermination non moins vivace de conserver ce qui a été conquis. Or, c'est là un état de choses connu de tout le monde, et, en y faisant allusion, je ne fais que rappeler à Vos Seigneuries des circonstances qu'elles n'ignorent pas. Le sujet est de ceux qui doivent occuper l'attention des hommes à qui incombe le soin des affaires extérieures. On peut dire que ce n'est pas la peine d'essayer d'empêcher la guerre, puisqu'elle arrivera un peu plus tôt, un peu plus tard, quoi que nous fassions. Je crois que c'était M. Canby, qui, répondant à une personne qui lui faisait une remarque semblable, disait : « Eh bien ! si cela doit arriver tôt ou tard, je préfère que cela arrive plutôt tard que tôt. » Rires. — (Écoutez !)

Il y a des chances pour qu'avec le temps l'agitation des esprits tourne au calme, et que, par suite, il y ait des chances plus grandes de voir le maintien de la paix. Je crois cependant que Vos Seigneuries seront d'avis que je commettrais une grande imprudence si je m'aventurais à prédire ce qui peut arriver ici à plusieurs années. Néanmoins, sous cette impression d'incertitude, je dois dire que si j'en juge d'après tous les renseignements que je reçois, — d'après le ton général et l'esprit des communications qui m'arrivent de tous les points de l'Europe — en tant que tout les apparences immédiates, il n'y a pas de raison sérieuse de craindre à l'endroit de la paix de l'Europe. — (Écoutez !)

J'en viens maintenant à l'autre question. Le noble comte demande ce que nous ferions pour maintenir la paix dans le cas où le danger de guerre deviendrait plus imminent. C'est là, messeigneurs, une demande à laquelle on ne peut répondre en termes bien précis; mais je crois qu'il ne peut y avoir de doute que, sans nous fourvoyer dans une querelle où nous ne serions point partie, nous ne négligerions aucun effort raisonnable pour maintenir la paix. Le noble comte demande si nous observerions strictement nos engagements de traité international. Si, par une raison quelconque, un traité international ou une convention devient inapplicable à l'époque, c'est assurément le devoir du gouvernement d'en faire part aux parties contractantes; mais si vous acceptez les obligations d'un traité et donnez aux autres parties lieu de croire que vous vous considérez comme liées, vous êtes tenus d'honneur et en bonne foi de les respecter.

Cette conversation entre lord Russell et lord Derby, à la dernière séance de la Chambre des pairs d'Angleterre, révèle, dit l'Union, dans la politique britannique, un changement d'allure qu'il importe de noter : il se rattache évidemment au voyage de l'empereur de Russie en Angleterre. Le gouvernement anglais, politiquement absent du continent, tend à y rentrer. Une entente se fait entre les cours de Pétersbourg, de Berlin et d'Angleterre pour le maintien de la paix en Europe. Cela veut dire que la Prusse et le Piémont doivent garder ce qu'ils ont pris, et que nous sommes condamnés à l'isolement : ce n'est pas l'isolement dans la puissance, la solitude dans la force, c'est la situation à l'écart dans un amoindrissement malheureux. Les amateurs de République devaient bien nous tirer de là en nous rendant les grandes alliances depuis longtemps perdues.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Chambre de commerce de Roubaix.

Séance du 7 mai 1874.

Présents : MM. Delfosse, président, Sciepi-Roussel, vice-président, Henri Mathon, trésorier, François Roussel, Louis Voreux, Vinchon, Toulemonde-Notlet, Motte-Bossut.

Absents avec justification : MM. Jules Delattre, Louis Lefebvre, Gustave Wattinne et Franck.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars est lu et adopté.

M. le Président prie M. Henri Mathon de donner lecture du rapport de la Commission nommée dans la dernière séance, au sujet de la proposition

faite par M. Clapier, député à l'Assemblée nationale, d'établir un impôt sur les fils de toute nature.

Il est donné ensuite communication d'une lettre de M. le Président de la Chambre de commerce d'Elbeuf, relative à la même question.

Ce rapport est adopté à l'unanimité. — La Chambre décide qu'il sera envoyé aux ministres des finances et du commerce, ainsi qu'à la commission du budget, ses conclusions étant de combattre la proposition Clapier par tous les moyens possibles.

Lettre du ministre des finances relative à la perception de l'impôt sur les sociétés en commandite. M. le Président cite un jugement du tribunal civil de la Seine, en date du 31 janvier 1874, qui donne gain de cause à MM. Raynal et C^e contre les prétentions de l'administration fiscale.

M. le Président fera insérer dans le Journal de Roubaix sa lettre au ministre et la réponse de celui-ci, afin que les intéressés puissent avoir connaissance de ces divers documents.

L'administration du chemin de fer du Nord confirme la réponse négative qu'elle a déjà faite à la demande de la Chambre, tendant à obtenir la création d'un nouveau train partant de Lille à 6 h. 15 du matin pour le motif que les recettes de ce train ne couvriraient pas la dépense qu'il nécessiterait. La Chambre exprime le regret qui lui fait éprouver ce refus.

Lettre de M. le Préfet demandant l'avis de la Chambre de commerce sur le projet de comblement partiel du canal jusqu'au pont de Croix.

La Chambre ne voit aucun inconvénient à donner un avis favorable sur ce projet, qui émane du Conseil municipal et qui est soumis aujourd'hui à une enquête.

M. le Maire informe la Chambre que M. Réquillart-Scrépel a donné sa démission de membre de la commission de surveillance de la condition publique, et invite la Chambre à lui désigner un successeur.

M. Henri Mathon est nommé à l'unanimité.

Des plaintes se produisent fréquemment contre les irrégularités qui résultent des opérations des différents bureaux de métrage public des étoffes. Le Président a pu constater par ses propres vérifications que ces plaintes sont fondées, et il en attribue la cause à la difficulté de surveiller efficacement ces bureaux, disséminés comme ils le sont sur des points assez éloignés les uns des autres.

MM. Scrépel-Roussel, Motte-Bossut et Toulemonde sont priés de s'entretenir avec M. le Maire des moyens de remédier à cet état de choses, en lui rappelant la lettre que la Chambre a écrite à ce sujet à l'ancienne administration le 4 octobre dernier.

Lecture d'une lettre de M. Schlumberger, de Mulhouse, qui rend compte des différentes opinions émises au congrès de Vienne, en ce qui concerne l'unification du numérotage métrique et du dévidage des fils.

Le congrès a pris la résolution de se réunir de nouveau à Bruxelles. La Chambre demandera à M. le ministre du commerce qu'il veuille bien prendre les mesures nécessaires pour que cette seconde session du congrès ait lieu le plus tôt possible.

Lettre de M. Isaac Holden demandant l'appui de la Chambre, pour obtenir un arrêté de plus à la station de Croix.

M. Vinchon est prié de conférer à ce sujet avec M. Holden.

Communication officieuse est donnée à la Chambre d'un rapport de l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Lille, tendant à réfuter le mémoire présenté par le Conseil municipal sur l'obligation qui incombe à l'Etat de fournir à la ville de Roubaix l'eau nécessaire au fonctionnement des établissements industriels dans la limite prévue par le cahier des charges du canal.

Le rapport dont il s'agit est renvoyé à l'examen de la commission qui s'est déjà occupée de cette affaire.

M. le Président informe la Chambre que, conformément au désir qu'elle a exprimé dans sa dernière séance, il a écrit à M. le Directeur des Douanes pour demander que l'ouverture du bureau de Wattrelos soit faite de meilleure heure, soit à 6 h. un été et à 7 h. en hiver.

Cette mesure a pour but de permettre aux marchands de produits alimentaires belges, de fréquenter le marché de Roubaix et d'y arriver en temps utile pour les ventes à la criée.

M. le Directeur des Douanes n'a pas encore fait connaître sa réponse à ce sujet.

La séance est levée.

Le Président, A. DELFOSSE.

Le programme des cérémonies du couronnement de Notre-Dame de la Treille publié, il y a quinze jours, dans la Semaine religieuse, vient d'être modifié par décision de Son Ém. le cardinal-archevêque de Cambrai.

Le gouvernement de la statue de N. D.

de la Treille aura lieu le dimanche 24, dans la basilique.

Il y aura, par suite, quelques changements dans le parcours de la procession, mais la place de la République, en face de la nouvelle préfecture, reste l'emplacement choisi pour la bénédiction solennelle qui sera donnée par les évêques.

C'est probablement à deux heures que la procession sortira de la basilique de N.-D. de la Treille et St-Pierre.

On lit dans le Journal de Florence : Presque tous les journaux ont publié que le cardinal Régnier avait apporté à Rome la somme de 248,000 francs, provenant des collectes du Denier de St-Pierre faites dans son diocèse. Cette nouvelle étant parvenue à Lille, un brave habitant de cette ville s'est empressé d'envoyer courrier par courrier la somme de 2,000 fr. pour compléter le total de 250,000.

Le Recueil des actes administratifs de la préfecture contient la circulaire suivante à MM. les maires du département :

Messieurs, je suis informé que des gardes-champêtres et des secrétaires de mairie interviennent dans les affaires spéciales du notariat.

Des gardes se permettent, moyennant rétribution, de procéder seuls et publiquement à des adjudications mobilières.

Des secrétaires de mairie préparent certaines affaires à la condition que les actes seront passés dans des études désignées.

De semblables abus doivent être réprimés, et j'ai l'honneur de vous prier, messieurs, de vouloir bien prévenir les agents qui continueraient de s'immiscer dans des affaires étrangères à leur service, que je n'hésiterai pas à prendre à leur égard telle mesure qu'il apparaitra.

Agré, etc.

Baron LE GUAY.

Le Journal Officiel porte aujourd'hui les nominations suivantes dans la magistrature du ressort de la cour de Douai.

M. Poux-Franklin, procureur de la république près le tribunal de première instance de Boulogne-sur-Mer, est nommé avocat-général près la cour d'appel de Dijon, en remplacement de M. Proust, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 11, § 3).

M. Martier, substitut du procureur général à Caen, est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Boulogne-sur-Mer, en remplacement de M. Poux-Franklin, qui est nommé avocat général.

Lundi 4 mai, un grand pèlerinage a eu lieu à N.-D. de Chèvremont, près de Liège.

Les pèlerins étaient au nombre de 30,000.

C'est à travers la pluie et la grêle, suivant leur clergé et répétant en chœur le cantique de circonstance, ou répondant aux invocations du chapelet que toutes les paroisses ressortirent des quatre diocèses de Liège, et se sont acheminées vers la montagne.

S. G. Mgr de Montpellier, évêque de Liège, a célébré la sainte Messe.

La Chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Lille, pour l'année 1874-1875, est composée comme suit :

MM. Deldique, notaire, à Lille, président; Desmozzières, notaire, à Armentières, 1^{er} syndic; Courmont, notaire, à Lille, 2^e syndic; Lebigre, notaire, à Lille, rapporteur; Josson, notaire, à Lomme, secrétaire; Ducrocq, notaire, à Comines, trésorier; Ducrocq, notaire, à Marcq, membre; Leclercq, notaire, à Lille, membre; Debryun, notaire, à Armentières, membre.

On dément le bruit qui a couru et qui a été rapporté par les journaux d'un accident survenu à un voyageur à la gare de Croix. Les rapports officiels ne constatent rien de semblable.

Dans sa séance du 7 mai, le 2^e conseil de guerre, sous la présidence de M. le colonel de la Poterie, commandant la place, a jugé les affaires suivantes :

Jules-Alfred Isa, caporal au 8^e de ligne, accusé : 1^o de voies de fait envers un de ses supérieurs; 2^o d'outrages par paroles envers deux de ses supérieurs, avec les circonstances aggravantes que ces voies de fait et outrages ont eu lieu à l'occasion du service. — Cinq ans de travaux publics; la circonstance du service a été écartée.

Joseph-Pascal Nicolas, soldat au 84^e de ligne, accusé : 1^o de vol d'une somme de 28 fr. au préjudice d'un militaire; 2^o d'outrages par paroles, gestes et menaces envers un de ses supérieurs en dehors du service. — Deux ans de prison, le tribunal ayant prononcé des circonstances atténuantes.

Georges-Henri-Joseph Demalier, caporal au 1^{er} de ligne, prévenu de désertion à l'intérieur en temps de paix. — Deux ans de prison.

Ministère public, M. le commandant Mello.

Défenseur, M^e Jombart, avocat.

Le tribunal correctionnel, dans la première partie de son audience, a prononcé les condamnations suivantes :

Dans la nuit du 2 au 3 avril, trois jeunes gens se présentèrent dans une maison mal famée de Roubaix, demandant à boire. Sur le refus du tenancier de leur servir des liqueurs fortes, ils firent du tapage. Ce dernier voulut les mettre dehors. Il eut sa chaîne de montre brisée. Mais, une fois sortis, ils vont faire le siège d'un établissement voisin du même genre; volants, vitres, furent mis en morceaux. Il n'était pas facile de découvrir les auteurs de cette campagne.

Cependant, grâce aux recherches actives et intelligentes de M. le commissaire de police Dumarché, on mit la main sur trois individus : L. Ourquin, L. Delefoltrie, chaudronniers, et C. Vertebrouck, soldat au 82^e. Les dégâts s'élevaient à plus de 30 francs, sans parler des voies de fait. Ces trois perturbateurs sont condamnés chacun à un mois de prison et 50 fr. d'amende.

Pour insulte et voies de fait envers des agents de la police de sûreté de Roubaix, trois mois à D. Bouscart, mécanicien à Roubaix.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 8 MAI 1874. — Romane Jada, rue de la Redoute. — Aline Vergeyl, rue du Chemin de Fer. — Marguerite Ducrot, rue d'Alma. — Victor Delecluse, rue Archimède. — Marie Wienar, rue des Longues-Haies. — Louis Robbe, au Pile. — Rosalie Lambert, à l'Époule. — Germaine Wattinne, rue du Château.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 8 AVRIL. — Eugénie Cornil, 47 ans, ménagère, Grande-Rue. — Auguste Libossart, 50 ans, marchand pâtisseries, rue du Curé. — Pierre Debuquoy, 70 ans, maçon, à l'Hôpital.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille LIBOSSART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur AUGUSTE-FERDINAND-JOSEPH LIBOSSART, décédé à Roubaix, le 8 mai 1874, dans sa 51^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister à la messe de convoi qui sera célébrée le dimanche 10 courant, à 8 heures et demie, aux vigiles qui seront chantées le même jour à six heures, et au convoi et service solennels qui auront lieu le Lundi 11, à 9 heures et demie, en l'église Saint-Martin.

Les laudes seront chantées le lundi 11, à neuf heures un quart.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Curé, 10. 6096.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, le lundi 11 mai 1874, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame CATHERINE GARETTE, veuve de Monsieur HENRI-PIERRE-GÉRARD MAHIEU, décédé à Roubaix, le 9 avril 1874, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Lantoy, le lundi 11 mai 1874, à dix heures, pour le repos des âmes de Monsieur ALPHONSE PARENT, décédé à Lantoy, le 7 juin 1871, à l'âge de 38 ans, et de Monsieur ALFRED PARENT, lieutenant au 46^e régiment de la garde mobile, mort glorieusement à la bataille de Saint-Quentin, le 19 janvier 1871, à l'âge de 24 ans.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cour d'Assises du Nord. Présidence de M. SAUVAGE.

Suite de l'audience du 6 mai. A la suite de la question principale de tentative de meurtre, M. le Président pose, comme résultant des débats, deux questions subsidiaires, d'abord celle de coups et blessures volontaires, puis enfin celle de blessure par imprudence.

Déclaré non coupable de deux premiers chefs et en raison seulement du délit de blessures par imprudence, Picquet est condamné à vingt jours d'emprisonnement.

Défenseur : M^e Allaert.

Audience du 7 mai. Ministère public : M. MAURICE, substitut du procureur général.

1^{re} Affaire. — Attention à la pudeur avec violence (huis-clos). L'accusé est le nommé Delplanque (Eugène François-Louis), âgé de 47 ans, né à Morbecque, ouvrier du port, demeurant à Dunkerque.

Déclaré non coupable, l'accusé est acquitté et mis sur-le-champ en liberté.

Défenseur : M^e d'Hooghe.

Audience du 8 mai. 1^{re} affaire. — Infanticide.

Le 28 février, le maire de Rosult fut prévenu que la nommée Joséphine Boyer, âgée de 25 ans, domestique à Raimies, venait de revenir dans la commune, chez son père nourricier, et d'y rapporter le cadavre d'un enfant mort dans des conditions qui donnaient lieu de croire qu'un crime avait été commis.

Arrêtée immédiatement, la fille Boyer déclara que, dans la nuit du 25 au 26 février 1874, vers onze heures et demie du soir, elle était sentie prise de douleurs et était levée pour satisfaire un besoin.

Mais au moment où elle se trouvait sur